



COMITE VAL DE MARNE

115, avenue Maurice Thorez – 94200 IVRY sur Seine

Tél. : 01.49.87.08.50 - Fax : 01.49.87.08.51 - @mail : [foota11@fsgt94.fr](mailto:foota11@fsgt94.fr)

[footfsgtidf.org](http://footfsgtidf.org)



## Coupe Départementale du Val de Marne Pierre Leclercq

### Circulaire n° 1 – MARS 2019

**ATTENTION** : Organisation de la Coupe 2019 différente des millésimes précédents. En fonction des équipes engagées et disponibles et des dates prévues dans le calendrier, la Commission Football du Val de Marne décide d'organiser cette compétition par poules afin de permettre à chaque équipe de jouer un maximum de matches.

Chaque poule sera, si possible, par moment de pratique.

Le premier de chaque poule sera qualifié pour les demi-finales.

Les demi-finales seront organisées par tirage au sort intégral.

Le tirage des matches de poule a été effectué le mardi 19 mars 2019.

#### Calendrier de la Coupe Pierre Leclercq :

1ère journée de matches de poules:	WE du 5 au 8 avril 2019
2ème journée de matches de poules:	WE du 26 au 29 avril 2019
3ème journée de matches de poules :	WE du 3 au 7 mai 2019
1/2 Finales :	WE du 24 au 27 mai 2019

**Finale : SAMEDI 15 JUIN 2019 dans le cadre des Finales Régionales WE – Stade Couderc à Vitry**

**Equipes participantes à la Coupe Pierre Leclercq**

**Merci de vérifier la disponibilité de vos joueurs aux différentes dates du calendrier ainsi que celle de vos installations.**

**En cas de défaillance, merci de nous en informer avant le 26 mars afin que l'on puisse repêcher d'autres équipes.**

---

VS	CS SALVADOR ALLE NDE
SM	RAPID 94
	US IVRY CENTRE VILLE
	USMT IVRY
SA	AS REGGINA CALCIO
DM	ACP CHOISY LE ROI
	AS ESTORIL
	JOIE DE JOUER
LS	FC VIVRE ENSEMBLE
	US VIGNEUX

- 1 – Equipes engagées uniquement en Coupe Départementale Pierre Leclercq
- 2 – Equipes qualifiées à l'issue des Brassages de Coupes
- 3 – Equipes éliminées des 8èmes de finale des Coupes Régionales
- 4 – Equipes éliminées des 16èmes de finale de la Coupe Auguste Delaune

**Pour participer à la Coupe Départementale Pierre Leclercq, tous les joueurs devront obligatoirement avoir une licence validée avant le 26 mars 2019.**

**INSTALLATIONS SPORTIVES DES EQUIPES**

VS	CS SALVADOR ALLENDE	Georges Gosnat – 20h00 - Vitry
SM	RAPID 94	Pompadour Nord - 9h30 - Créteil
SM	USMT IVRY	Pompadour Nord - 9h30 - Créteil
SM	US IVRY CENTRE VILLE	Lénine – 9h00 - Ivry
SA	AS REGGINA CALCIO	Tous stades à Vitry
DM	ACP CHOISY LE ROI	Jean Bouin - 9h30 - Choisy le Roi
DM	AS ESTORIL	Balzac - 9h30 - Vitry 94
DM	JOIE DE JOUER	Grands Godets - 10h00 - Villeneuve le Roi
LS	FC VIVRE ENSEMBLE	Stade de la Poterne – 20h00 - Massy
LS	US VIGNEUX	Stade Georges Brassens – 20h00 - Vigneux

**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS CONTACTER DANS LA SEMAINE QUI PRECEDE LA RENCONTRE POUR VERIFIER LE LIEU ET L'HEURE DE LA RENCONTRE AINSI QUE LA COULEUR DES MAILLOTS**

**Le Règlement des Foot en Ile de France s'appliquera tout au long de la Coupe Départementale**

### **TIRAGE AU SORT DES MATCHES DE POULES**

#### **Poule 1 : vendredi soir et samedi après-midi**

- Cs Salvador Allende – As Reggina Calcio le vendredi 5 avril 2019
- As Reggina Calcio – CS Salvador Allende le samedi 27 avril 2019

#### **Poule 2 : samedi matin**

- Us Ivry Centre Ville – Rapid 94 le samedi 6 avril 2019
- Usmt Ivry – Us Ivry Centre Ville le samedi 6 avril 2019
- Rapid 94 – Usmt Ivry le samedi 4 mai 2019

#### **Poule 3 : dimanche matin**

- ACP Choisy – As Estoril le dimanche 7 avril 2019
- As Estoril – Joie de Jouer le dimanche 28 avril 2019
- ACP Choisy – Joie de Jouer le dimanche 5 mai 2019

#### **Poule 4 : lundi soir**

- Us Vigneux – FC Vivre Ensemble le lundi 8 avril 2019
- FC Vivre Ensemble – Us Vigneux le lundi 29 avril 2019

115, avenue Maurice Thorez – 94200 IVRY

Tél. : 01.49.87.08.50 - @mail : [foota11@fsgt94.org](mailto:foota11@fsgt94.org) [www.footfsgtidf.org](http://www.footfsgtidf.org)

# REGLEMENT DE LA COUPE DU VAL DE MARNE

## PIERRE LECLERCQ - SAISON 2018/2019

### ARTICLE 1

La Commission Football du Val de Marne organise la Coupe Départementale Pierre Leclercq, et en assume la gestion.

La Commission des Litiges est habilitée à juger les litiges, sur la base du Règlement des compétitions Ile de France et des dispositions particulières du Règlement de la Coupe Départementale, ci-dessous.

**La Commission des Litiges se réserve le droit d'exclure toute équipe ayant un comportement inadapté aux valeurs de notre Fédération, sur le terrain et hors du terrain (vestiaires, parkings, ...)**

### ARTICLE 2

La Coupe Départementale est organisée par poules, si possible par moment de pratique.

Jour et horaire du coup d'envoi : **au jour et horaire du club recevant.**

### ATTENTION :

- *Le club recevant est le premier nommé lors du tirage au sort (sauf problème de partage de terrain où le match devra être inversé)*
- **TOLERANCE D'HORAIRE EN COUPE DU VAL DE MARNE : 15 minutes pour le coup d'envoi sur le terrain, toutes formalités accomplies, sauf cas particuliers des équipes semaine où l'horaire de fin de match impératif est annoncé.**

### ARTICLE 3

Chaque poule sera composée, si possible, par des équipes du même moment de pratique. Le tirage au sort de chaque match de poule sera effectué par la Commission Football et tiendra du partage de terrain avec son colocataire.

A l'issue des matches de poules, un classement sera établi par poules et le 1<sup>er</sup> de chaque poule sera qualifié pour les demi-finales (critères de classement identiques au championnat).

En cas d'égalité, la Commission Football tiendra compte de la différence des buts marqués et des buts encaissés, ainsi que des sanctions (cartons blancs, jaunes, rouges). Si besoin, le comportement des équipes à égalité, dans leur championnat respectif, sera aussi pris en compte.

Un tirage au sort sera effectué par la Commission Football afin de déterminer les équipes recevantes pour ces demi-finales.

### ARTICLE 4

**Récompenses** : Les deux clubs finalistes se verront remettre une coupe acquise définitivement, le jour de la Finale.

### ARTICLE 5

**SEULS LES JOUEURS LICENCIES AU CLUB ET AU TITRE DE L'EQUIPE ENGAGEE ET REGULIEREMENT QUALIFIES AVANT LE 26 MARS 2019 PEUVENT PARTICIPER.**

**TOUS LES JOUEURS DOIVENT PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE EN MEME TEMPS QUE LEUR LICENCE EN APPLICATION DU REGLEMENT (ARTICLE 13).**

Les joueurs d'un club à plusieurs équipes ne peuvent pas participer en Coupe dans une autre équipe du club que la leur (liste déposée au Comité), même après élimination.

Si un joueur participe à une rencontre en n'étant pas qualifié pour cette équipe, le match sera perdu à l'équipe fautive et l'équipe adverse sera qualifiée pour le tour suivant.

### ARTICLE 6

Tout joueur qualifié **APRES LE 26 MARS 2019** ne pourra pas participer à la Coupe Pierre Leclercq.

## ARTICLE 7

**Aucune demande de report ne sera acceptée, sauf cas exceptionnel soumis à la Commission.**

## ARTICLE 8

1ère journée de matches de poules:	WE du 5 au 8 avril 2019
2ème journée de matches de poules:	WE du 26 au 29 avril 2019
3ème journée de matches de poules :	WE du 3 au 7 mai 2019
1/2 Finales :	WE du 24 au 27 mai 2019

**Finale : SAMEDI 15 JUIN 2019 dans le cadre des Finales Régionales WE – Stade Couderc à Vitry**

## ARTICLE 9

### Sanctions

**En cas de suspension d'un joueur pour un match, celle-ci s'applique lors du match ou du tour suivant de Coupe** pour le club encore qualifié. Si l'équipe est éliminée, la sanction s'applique sur toutes les autres compétitions officielles FSGT.

**Les suspensions plus importantes sont effectives sur toutes les compétitions FSGT**, en fonction des décisions d'application des Commissions des Litiges et des Coupes.

## ARTICLE 10

### Déroulement des rencontres

#### 10-1 : Durée des rencontres

Les rencontres, y compris la Finale, sont jouées en deux périodes de 45 mn, **sans prolongation.**

**En cas d'égalité, l'équipe gagnante sera désignée par une ou des séries de 5 tirs au but. Les tirs au but peuvent être exécutés par tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et non exclus de la rencontre.**

#### 10-2 : Feuilles de matches

Feuilles de matches éditées par le Comité du Val de Marne et adressées à toutes les équipes qualifiées.

**Le club recevant fournit la feuille de match.**

**Le club vainqueur adresse la feuille de match au Comité du Val de Marne, DANS LES 48 h 00 qui suivent la rencontre (date de la poste et/ou enregistrement au Comité, faisant foi).**

#### 10-3 : Nombre de joueurs

16 joueurs au maximum et 8 joueurs au minimum peuvent participer à la rencontre, dont un capitaine et un gardien.

**Obligation de présenter un Délégué, dûment licencié au Club.** Un joueur peut assurer cette fonction et participer à la rencontre en même temps.

**Il a pour rôle d'aider l'arbitre et de faire respecter les décisions de celui-ci. Il intervient à la demande de l'arbitre et doit assurer sa protection en cas d'incident.**

Dans le cas d'un arbitrage à un arbitre au Centre, chaque équipe devra obligatoirement présenter un arbitre assistant à la touche ou un arbitre central pour arbitrage à deux au centre.

**Tous les joueurs de la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de match, AVANT le début de la rencontre**

#### 10-4 : Règles du jeu

Le jeu est dirigé selon les Lois du Football, et des Règles en vigueur du Football FSGT :

### RENTREE DE TOUCHE A LA MAIN

REMPACEMENT TOURNANT des joueurs, **sans arrêt de jeu**, pour les joueurs présents avant le coup d'envoi ou après avoir complété leur équipe et ayant été inscrits au préalable sur la feuille de match, avant le début de la rencontre.

**Attention ! Le remplacement se fait obligatoirement sur la ligne médiane, après validation de l'arbitre de**

Centre ou du délégué mandaté présent sur la touche.

Le joueur entrant ne pourra pénétrer sur le terrain qu'après la sortie effective de son partenaire sortant.

**Les joueurs qui quittent le terrain doivent obligatoirement revêtir une veste d'une autre couleur que celle des maillots de leurs coéquipiers.**

AVANCEE OU REcul DU BALLON DE 10 METRES, autant que nécessaire pour contestation ou retard du jeu, lors de coup franc ou rentrée de touche par le fautif ou le bénéficiaire.

### **COMME EN CHAMPIONNAT, APPLICATION DES TROIS COULEURS DE CARTONS (BLANC, JAUNE ET ROUGE)**

- SORTIE TEMPORAIRE POUR ENERVEMENT, signifiée par la présentation du carton BLANC
  - Sortie du joueur de 5 minutes pour la première sortie temporaire et rentrée au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu suivant la 5<sup>o</sup> minute et **sur signe de l'arbitre**
  - Sortie du joueur de 10 minutes pour une deuxième sortie temporaire et rentrée au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu suivant la 10<sup>o</sup> minute et **sur signe de l'arbitre**
  - **La troisième sortie temporaire signifiée par carton Blanc devient UNE SORTIE DEFINITIVE, confirmée par présentation du carton rouge.**
  
- SORTIE TEMPORAIRE POUR AVERTISSEMENT, signifiée par la présentation d'un carton JAUNE
  - Sortie du joueur de 10 minutes pour le 1<sup>er</sup> avertissement et rentrée au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu suivant la 10<sup>ème</sup> minute et **sur signe de l'arbitre**
  - **Un 2<sup>ème</sup> avertissement entraîne l'exclusion systématique et définitive du joueur qui sera suspendu le match officiel suivant (Coupe ou Championnat)**
  
- **La présentation du carton ROUGE pour faute grave, entraîne l'expulsion définitive directe du joueur et son retour impératif au vestiaire.**

L'ensemble de ces sanctions est reporté sur la feuille de match, avec les précisions pour chacune d'elle :

Minute du match, n° maillot, noms et prénoms, numéro licence, club, puis : 1° Blanc, 2° Blanc, 3° Blanc, 1°Jaune, 2° Jaune, Rouge ainsi que le motif des différentes sanctions

**Trois joueurs, AU MAXIMUM, de la même équipe peuvent sortir temporairement, simultanément. Au-delà, l'arbitre arrêtera la rencontre et l'équipe concernée perdra la rencontre par pénalité. (les buts marqués restent acquis)**

#### **Suspension :**

D'un match sur l'autre, les cartons blancs et jaunes successifs ne sont pas cumulés.

### **10-5 : Arbitrage des rencontres**

A - Par deux arbitres officiels désignés et présents, au "Centre", sans assistant à la touche.

B - Par un arbitre officiel désigné seul, ou présent seul en cas de l'absence d'un des deux officiels désignés, au "Centre", **assisté d'un Bénévole par équipe à la touche.**

C - En cas d'absence de désignation d'arbitre officiel ou en l'absence du ou des arbitres officiels désignés, les clubs prennent accord en commun pour :

- Soit arbitrage à deux arbitres centraux bénévoles (un de chaque club).
- Soit arbitrage par un arbitre central bénévole d'un club, assisté d'un juge de touche bénévole par équipe

***La priorité d'arbitrage "au Centre" est accordée à l'équipe visiteuse.***

***En cas d'impossibilité de sa part de fournir un Arbitre Central, l'équipe recevante est tenue d'assurer l'arbitrage central.***

### **10-6 : Règlement de l'indemnité d'arbitrage**

Les arbitres officiels doivent présenter leur convocation aux deux capitaines et leur indemnité d'arbitrage (50 euros) doit être réglée par les deux clubs **AVANT LE DEBUT DE LA RENCONTRE** ; Les arbitres devront obligatoirement remettre un reçu aux équipes, suite à ce règlement.

**En cas d'équipe absente, l'équipe présente n'a rien à régler.**

**Les arbitres devront retourner leur convocation au Comité qui réclamera l'indemnité à l'équipe absente.**

**Dans tous les cas, les arbitres de la rencontre doivent être titulaires d'une licence FSGT à jour.**

**Leurs noms, prénoms, numéros de licence, ainsi que leur appartenance au club ou au Comité doivent être mentionnés sur la feuille de match.**



**LA PRESENTATION DE LA LICENCE VALIDÉE AVANT LE 26 MARS 2019, PLASTIFIÉE AVEC PHOTO AINSI QUE LA PRESENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ SONT OBLIGATOIRES POUR POUVOIR PARTICIPER À UNE RENCONTRE (article 13 du règlement).**





